

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 30 OCTOBRE 2023**

<b>Président</b>	Jackie GOULET CLAISSE
<b>Etaient Présents</b>	Jean-Pierre BACHOWICZ, Chantal BERICH, Béatrice BERTRAND, Arnaud BOUCHET, François BREE, Bernadette BUTY, Marie-Claude CORNIL, Anne FAUCOU, Michel GOULU, Béatrice GUILLON, Jean-Christophe LOUVET, Joël NAU - Administrateurs.
<b>Etaient absents excusés</b>	Gaëtan BEILLARD, représenté par Mme Anne FAUCOU Joëlle DELAGARDE, représentée par M. Joël NAU Gilles TALLUAU, représenté par M. Jackie GOULET CLAISSE Edwige CHOUTEAU Sylvie GAREL Antony LEQUEUX Paul NICOLAS Claude POIRIER Nadine SCULO Jacqueline TARDIVEL

**N°2023 – 27 : DELEGATIONS DE SIGNATURE ACCORDEES PAR LE DIRECTEUR GENERAL**

Selon l'article R 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Directeur Général passe tous actes et contrats au nom de l'Office et le représente dans tous les actes de la vie civile. Il dispose, par ailleurs, que « *en l'absence ou d'empêchement du Directeur Général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de services désignés par le Conseil d'Administration* ».

De même, dans l'esprit d'un fonctionnement efficace des services, « *le directeur général peut, avec l'accord du conseil d'administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant les fonctions de directeur ou de chef de service une partie des pouvoirs qu'il détient en application de textes législatifs ou réglementaires en matière d'actes et de contrats. Il peut, dans les mêmes conditions, déléguer sa signature à ces mêmes personnes* ».

Par délibération n°2020-24 du 14 septembre 2020, le cadrage du dispositif de délégations de signature accordées par le directeur général a été adopté par le Conseil d'Administration. Par la présente délibération, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à déléguer sa signature selon un nouveau cadre plus flexible joint en annexe. Cette flexibilité concerne principalement l'engagement de dépenses inférieures à 5 000 € HT (1 500 € antérieurement) et la signature des pièces afférentes aux projets immobiliers en phase projet et en phase exécution.

... / ...

... / ...

Accusé de réception en préfecture  
049-27490026-20231030-CA-2023-27-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2023  
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Cette délégation permettra à son titulaire d'engager SAUMUR HABITAT dans le cadre de démarches administratives en application des dispositions définies par l'annexe jointe. Elle sera attribuée nominativement par le Directeur Général aux directeurs de service, responsables de service ou adjoints et à tout autre salarié de l'établissement occupant des fonctions dont le niveau de responsabilité et d'autonomie le justifie.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DONNE SON ACCORD AU DIRECTEUR GENERAL POUR QU'IL DELEGUE SA SIGNATURE SELON LES REGLES JOINTES EN ANNEXE.**



Pour extrait conforme,  
SAUMUR, le 30 octobre 2023



LE DIRECTEUR GENERAL  
Philippe PLAT

*Délibération consultable dans le registre des délibérations tenu à la disposition du public à compter de la date de réception en Préfecture*



CHAMP D'INTERVENTION DES SERVICES MAITRISE D'OUVRAGE, PATRIMOINE, TRAVAUX, ET MAINTENANCE DANS LE RESPECT DES DISPOSITIONS COMMUNES		
- Courriers, attestations et déclarations entrant dans le champ de la réalisation, de l'exécution administrative et financière des programmes immobiliers après notification des marchés signée par le Directeur Général. Cette délégation de signature ne concerne pas les avenants aux marchés, les actes de sous-traitance et les levées de pénalités.	X	
- Courriers, attestations et déclarations entrant dans le champ de la réalisation, de l'exécution administrative et financière des marchés de travaux d'entretien du parc immobilier, des contrats d'entretien, et des différentes études, après notification des marchés signée par le Directeur Général. Cette délégation ne concerne pas la signature des avenants aux marchés, les actes de sous-traitance et les levées de pénalités.	X	
- Demandes de certificats d'urbanisme, demandes d'estimation des domaines.	X	X
- Déclarations d'intention de commencement de travaux, déclarations d'ouverture des chantiers (DROC) et déclarations d'achèvement des travaux (DAT)	X	X
- Quitus de travaux, attestations de transmission des DIUO et DOE	X	X
- Courriers de notification aux entreprises relatifs aux avenants, actes de sous-traitance, des EXE 5-6-7-8 et du Décompte Général Définitif	X	X
- Attestation sur l'honneur de dossiers CEE (Certificat d'Economie d'Energie).	X	X
CHAMP D'INTERVENTION DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES – ADM. GENERALE DANS LE RESPECT DES DISPOSITIONS COMMUNES		
- Courriers, attestations, autorisations et déclarations relatives à la gestion du personnel et l'administration générale. La délégation de signature ne concerne pas les actes administratifs relatifs à gestion des carrières des agents publics et les contrats des agents de droit privé.	X	
- Toutes déclarations et télé déclarations des charges sociales de personnel auprès des organismes collecteurs.	X	X
- Autorisation d'absence du personnel et dossiers relatifs à la protection sociale des agents,	X	
- Etat de remboursement des frais de déplacements à l'occasion des missions du personnel et formations	X	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation « Carte d'achat » dans la limite de 1000 € pour les réservations et les paiements en ligne (billets de train, réservation hôtel,...) et achats de petites fournitures et consommables. Ces achats font l'objet d'une validation préalable d'un directeur de service.</li> </ul>		X
CHAMP D'INTERVENTION DU SERVICE FINANCES-COMPTABILITE DANS LE RESPECT DES DISPOSITIONS COMMUNES		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procuration pour les opérations bancaires : virement compte à compte,</li> <li>- Dossier de demande de prêt notamment avec la signature électronique (hors signature des contrats de prêt)</li> <li>- Toutes correspondances, attestations et déclarations entrant dans le champ de compétences du service, notamment auprès des services fiscaux et autres institutions, les demandes de versement des subventions et des prêts (les contrats de prêts et conventions ne sont pas concernés),</li> <li>- Télé-déclarations notamment auprès des services fiscaux et autres institutions</li> <li>- Placement de trésorerie et appel de fonds ou remboursement de trésorerie sur la ligne de trésorerie (flux internes)</li> </ul>	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>
TRESORERIE		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature conjointe de deux directeurs de service pour les chèques.</li> </ul>	X	

X = délégation de signature accordée par le directeur général.